

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n°25-057**

Objet : Sollicitation d'un fonds de concours pour la rénovation de la circulation entre la rue Colbert et la rue Beausoleil

Le dix-sept juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le onze juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, P. PLONGET, F. LOPEZ, C. PELEGRIN, C. BOUILLET, P. MAGALHAES ALVES, F. BOUCHE, H. NEVEU, D-A. ROUX, D. GUIOT, S. DIELLA, D. MARTY, T. SABATIER, H. JONQUIERE.

ONT DONNE PROCURATION :

N. ANDREO donne procuration à L. HEBRARD, H. NICOLAS donne procuration à D-A. ROUX.

Absents : E. SIFUENTES, X. PECHAIRAL, B. MALLET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Wilfrid ALCANIZ, 5^{ème} adjoint

Après avoir réhabilité sa place centrale, comprenant le cours Jean Jaurès et la place de la mairie, puis les rues situées au Sud de celle-ci, rue de la Paix, rue d'Austerlitz et rue Bigot, la commune de Manduel a souhaité réaliser des travaux d'aménagement de la voirie au Nord de sa place centrale, entre la rue Colbert et la rue Beausoleil.

Ces aménagements comprennent :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public et téléphonie) sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte d'électricité du Gard (SMEG) afin de les sécuriser mais aussi de mieux mettre en valeur les lieux situés dans le périmètre de deux bâtiments inscrits au patrimoine (borne milliaire et église Saint-Genest) ;
- Les travaux concernant les réseaux humides (eau potable – eaux usées), sous maîtrise d'ouvrage de Nîmes métropole, afin de sécuriser et de mettre aux normes ces réseaux ;
- Les travaux d'aménagement de la voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Manduel.

Les travaux de réfection de la voirie s'étendent de l'avenue Pierre Mendès-France à la rue de la République.

Outre la remise en état de la chaussée qui était très abimée à certains endroits avant les travaux, cette réalisation a pour objectif d'aménager :

- un lien cyclable entre le cœur de ville et le nouveau jardin public, ce lien permettant la sécurisation de la totalité du parcours entre le cœur de ville, les stades et le collège Via Domitia,
- la rue Colbert et son impasse en zone de partage, en prévoyant une rampe d'accès PMR aux normes vers la médiathèque,
- la place Etienne Borne en zone de partage avec un cheminement piétonnier dédié, accessible et sécurisé, tout en proposant quelques places de stationnement ombragées par la plantation d'arbres,
- les ruelles du centre-ancien en rues piétonnes (rue de Turenne, rue de Provence) afin de proposer aux piétons et aux cyclistes un cheminement sécurisé,

- la rue du Fort avec des trottoirs accessibles et normalisés pour sécuriser les cheminements piétons, notamment entre le parking du Fort (170 places) et le cœur de ville,
- la place Bellecroix pour qu'elle soit un espace de convivialité par l'augmentation de l'espace octroyé aux piétons, aux terrasses et par la réduction du nombre de voitures en stationnement (instauration d'une zone bleue comme le cours Jean Jaurès et le parking Bigot),
- la rue Beausoleil avec des trottoirs accessibles et normalisés.

Les travaux d'aménagement de la voirie étaient initialement évalués à 801 000 euros hors taxes.

Après consultation des entreprises, le montant a été arrêté avant travaux à 793 432 euros hors taxe, répartis de la manière suivante :

- Travaux de réalisation : 759 265 euros,
- Maîtrise d'œuvre : 34 167 euros, par application d'un taux de 4,5% au montant des travaux.

Des demandes d'aide ont été formulées également auprès de :

- L'Etat, dans le cadre du dispositif DETR/DSIL 2025,
- La Région au titre du contrat de 2^{ème} génération du dispositif Bourg-centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée.

En effet, ce projet est inscrit dans l'avenant – contrat 2^{ème} génération du dispositif Bourg-centre Occitanie/Pyrénées Méditerranée, et notamment les projets 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3 de la fiche action 1.1 dénommée Valoriser et requalifier les espaces publics du centre-ville, inscrite dans l'axe 1 du plan d'action, dénommé « l'affirmation d'une centralité et d'une identité du cœur de ville » qui a été approuvé en conseil municipal par délibération n°23-125 du 04 décembre 2023.

Le plan de financement pour le projet, actualisé à l'issue de l'attribution du marché de travaux, est envisagé ainsi :

Partenariat de financement	Pourcentage du coût HT	Montant
Subvention de l'Etat	30%	238 029 €
Subvention de la Région	10%	79 343 €
Sous-total	40%	317 372 €
Nîmes Métropole	30%	238 030 €
Commune	30%	238 030 €
TOTAL	100%	793 432 €

Il est donc proposé de solliciter l'aide de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole à hauteur de 50% du reste à charge de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°25-006 du 07 janvier 2025, approuvant la sollicitation d'une demande de subvention auprès de l'Etat pour la réalisation des travaux d'aménagement entre la rue Colbert et la rue Beausoleil ;

Vu la délibération n°25-007 du 07 janvier 2025, approuvant la sollicitation d'une demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation des travaux d'aménagement entre la rue Colbert et la rue Beausoleil ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'améliorer les aménagements en centre-ville pour les cyclistes et les piétons, notamment sur l'axe de circulation entre la rue Colbert et la rue Beausoleil ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve une demande de subvention auprès la communauté d'agglomération Nîmes Métropole à hauteur de 50% du reste à charge de la commune et au titre des fonds de concours pour la réalisation des aménagements entre la rue Colbert et la rue Beausoleil.

ARTICLE 2. Le maire de Manduel, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Convocation : 11 juin 2025

Affichage ordre du jour : 11 juin 2025

Présents : 24

Suffrages exprimés : 26

Absents : 5

Publiée le :

19 JUIN 2025

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Isabel Alcaniz-Lopez, the secretary of the session.